

Principaux indicateurs mensuels Acos-Urssaf à fin avril 2012

► En avril 2012, le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois (hors intérim) enregistre une nette diminution (- 4,6 %), confirmant la tendance baissière observée depuis 3 trimestres en dépit de quelques fluctuations mensuelles à la hausse. Sur un an, il diminue de 7,2 %.

L'emploi des entreprises déclarant mensuellement leurs cotisations aux Urssaf s'inscrit toujours en léger recul en mars 2012 : - 0,2 % sur trois mois, après un rythme de - 0,1 % en janvier et février (soit un rythme annuel de + 0,4% en mars après + 0,7% en février). Cette baisse provient en partie de celle de l'emploi intérimaire (- 3,9 % sur trois mois). L'évolution sur l'ensemble des entreprises (y compris TPE) pourrait toutefois être un peu moins défavorable sur le 1^{er} trimestre.

En mars 2012, le volume d'heures supplémentaires décroît de 0,6 % sur un an, confirmant la baisse de 1,6 % enregistrée en février (dont une partie pouvait s'expliquer par de mauvaises conditions météorologiques) après plusieurs mois de ralentissement.

Les indicateurs sur la santé financière des entreprises paraissent mieux orientés : les taux d'impayés s'améliorent depuis novembre 2011 et les demandes de délais semblent se stabiliser. En revanche, le nombre de procédures collectives enregistre une hausse au 1^{er} trimestre.

A propos de l'Acoss

L'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss) est la caisse nationale du réseau des Urssaf. L'Acoss pilote et anime le réseau des Urssaf, assure la gestion commune de la trésorerie des différentes branches du régime général et produit régulièrement des statistiques et études sur les mouvements conjoncturels liés à l'emploi et à la masse salariale.

Dans le cadre du financement du régime général, le réseau des Urssaf doit conjuguer en permanence l'atteinte d'un haut niveau de recouvrement et l'accompagnement des entreprises qui rencontrent des difficultés financières. Sa stratégie est fondée sur le développement de la qualité de la relation et du service au bénéfice de 7,8 millions d'usagers* et de plus de 600 partenaires pour lesquels il recouvre des contributions. Il assure l'équité de traitement de l'ensemble des cotisants en particulier par sa participation à la lutte contre la fraude et l'évasion sociale.

En 2011, l'Acoss a encaissé 419 milliards d'euros.

* 7,8 millions d'usagers dont :

- 1,9 million d'entreprises, administrations et collectivités territoriales
- 2,7 millions de travailleurs indépendants
- 2,8 millions de particuliers employeurs
- 325 000 praticiens et auxiliaires médicaux

Note au lecteur

Cette publication présente 7 groupes d'indicateurs construits à partir des données issues de la gestion des cotisants par les Urssaf. Ces données sont collectées dans le cadre des formalités administratives (DUE, BRC) et de paiements auxquelles sont soumises les entreprises du secteur privé.

Les indicateurs mensuels, hors déclarations d'embauche, portent sur le champ des entreprises mensualisées, à savoir les entreprises de plus de 9 salariés, qui représentent plus de 80 % de l'emploi salarié. La périodicité des déclarations et des paiements étant trimestrielle pour les entreprises de moins de 10 salariés, les indicateurs portant sur l'ensemble des entreprises sont uniquement trimestriels.

Les indicateurs mensuels publiés le mois M sont mesurés en fin de mois M-1, hormis les indicateurs relatifs à l'emploi et aux heures supplémentaires pour lesquels les séries s'arrêtent à M-2.

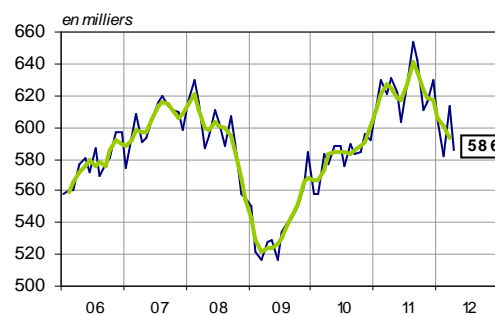
Les thèmes de l'emploi et la masse salariale, des déclarations d'embauche, et des heures supplémentaires, font chacun l'objet de communications trimestrielles dans la publication *Acoss Stat*. Les données y sont analysées par secteur d'activité et par zone géographique. En outre, des résultats régionaux sont diffusés par les Urssaf. L'ensemble de ces publications est consultable en ligne sur www.acoss.fr dans la rubrique Publications.

Le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois de l'ensemble des secteurs hors intérim* fléchit de nouveau assez nettement en avril 2012 (-4,6%), après un rebond de 5,5% en mars. Ainsi, globalement, la tendance baissière se poursuit : le rythme trimestriel est de -3,2% après -2,6% au mois précédent. Sur un an, il diminue de 7,2%.

► **Nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois hors intérim (CDI et CDD de plus d'un mois)**

Données CVS-CJO en avril 2012	Evolution sur 1 mois	Evolution sur 3 mois	Evolution sur un an
Nombre de déclarations d'embauche	-4,6 %	-3,2 %	-7,2 %
Moyenne mobile sur 3 périodes			

* Les données sont provisoires, notamment pour les deux derniers mois. Les évolutions récentes doivent donc être interprétées avec précaution. La série est corrigée des variations saisonnières, des jours ouvrables et de l'effet « année bissextile ».

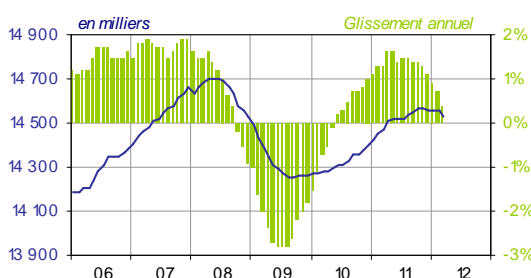


Source : Acooss-Urssaf

L'emploi des entreprises mensualisées (plus de 9 salariés) continue de baisser en mars 2012 (-0,2% sur trois mois), après -0,1% en février. Ces baisses contribuent au ralentissement du rythme annuel : 0,4% en mars après +0,7% en février.

A noter : compte tenu de la variabilité de la part des entreprises mensualisées, l'évolution de l'emploi sur ce champ doit être interprétée avec prudence.

► **Effectifs salariés des entreprises mensualisées dans l'ensemble des secteurs du secteur privé**



Données CVS* à fin mars 2012	janvier 2012	février 2012	mars 2012
Effectif salarié (échelle gauche)			
Evolution sur 3 mois	-0,1 %	-0,1 %	-0,2 %
Evolution annuelle (échelle droite)	+0,9 %	+0,7 %	+0,4 %

► **Effectifs salariés des entreprises mensualisées dans le secteur intérimaire**



Données CVS* à fin mars 2012	janvier 2012	février 2012	mars 2012
Effectif salarié (échelle gauche)			
Evolution sur 3 mois	-0,6 %	-1,9 %	-3,9 %
Evolution annuelle (échelle droite)	+0,1 %	-2,8 %	-6,3 %

Source : Acooss-Urssaf

L'emploi intérimaire enregistre un recul de 3,9% sur 3 mois après -1,9% en février. Sur un an, la baisse s'accélère, (-6,3% après -2,8% au mois précédent).

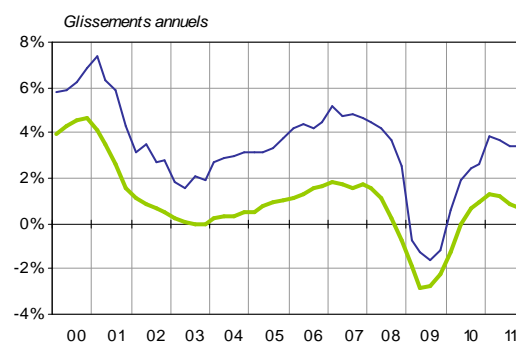
Sur l'ensemble du secteur privé (y compris TPE de moins de 10 salariés),** au 4^{ème} trimestre 2011, l'emploi restait stable (+0,0% sur 3 mois) pour le deuxième trimestre consécutif, après 18 mois de hausse. Sur un an, la hausse s'établissait à 0,7%.

► **Masse salariale et effectifs de l'ensemble des entreprises du secteur privé**

Données CVS* 4 ^{ème} trimestre 2011	Niveau	Evolution sur 3 mois	Evolution sur un an
Masse salariale	126,8 milliards d'euros	+0,7 %	+3,4 %
Effectif salarié fin de trimestre	17,9 millions	+0,0 %	+0,7 %

* Les données sont provisoires, notamment pour les deux derniers mois. Les évolutions récentes doivent donc être interprétées avec précaution, en particulier dans le secteur de l'intérim qui peut connaître des révisions significatives (r). En outre, l'appréciation de la correction des variations saisonnières est délicate et pourra être révisée.

** Données publiées le 8 décembre 2011 (Acooss Stat n°140).



Source : Acooss-Urssaf

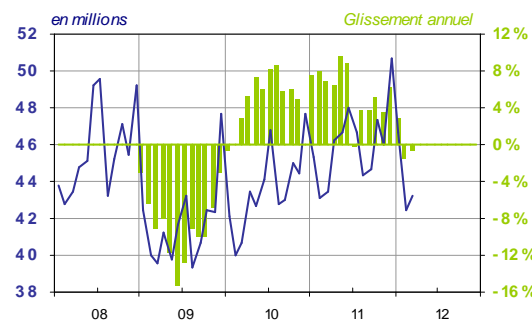
La masse salariale était également en légère hausse au quatrième trimestre 2011 (+0,7% sur 3 mois), après deux ans de croissance ininterrompue. Sur un an, elle augmentait de 3,4%.

Le nombre d'heures supplémentaires des entreprises mensualisées (plus de 9 salariés) affiche une réduction de 0,6% sur un an, confirmant le rythme de baisse entamé au mois précédent (-1,6% en février) après plusieurs mois de ralentissement.

► **Nombre d'heures supplémentaires des entreprises mensualisées**

Données brutes* à fin mars 2012	janvier 2012	février 2012	mars 2012
Nombre d'heures supplémentaires (en millions, échelle gauche)	46,7	42,4	43,2
Evolution sur un an (échelle droite)	+2,9 %	-1,6 %	-0,6 %

* La faible longueur des séries ne permettant pas encore de procéder à une correction des variations saisonnières, l'analyse en glissement annuel doit être privilégiée. Toutefois, en l'absence de correction des jours ouvrables, il convient d'interpréter avec précaution les glissements annuels des mois de mai à juillet 2011, qui s'expliquent en partie par le calendrier des jours fériés particulièrement atypique en 2011.



Source : Acooss-Urssaf

Le symbole « r » marque les indicateurs ayant connu des révisions significatives depuis le dernier baromètre.

Fin avril 2012, les taux d'impayés* des entreprises mensualisées (plus de 9 salariés) enregistrent de légères baisses. Les taux observés en fin de mois et à 90 jours diminuent de 0,05 pt et de 0,04 pt sur 3 mois. Le taux à 30 jours serait un peu plus stable (- 0,02 % sur 3 mois).

Taux d'impayés* des entreprises de plus de 9 salariés

Données CVS à fin avril 2012	Dernier taux constaté **	Evolution sur 3 mois	Evolution sur un an
Taux d'impayés fin de mois	1,25 % (avril 2012)	- 0,05 pt	+ 0,06 pt
Taux d'impayés à échéance + 30 jours	0,91 % (mars 2012)	- 0,02 pt	- 0,04 pt
Taux d'impayés à échéance + 90 jours	0,69 % (janvier 2012)	- 0,04 pt	+ 0,14 pt

* Le taux d'impayés, ou taux de restes à recouvrer (RAR), mesure la part des cotisations déclarées dans le mois restant impayée. Il est observé en fin de mois, 30 jours et 90 jours après l'échéance.

** Le mois indiqué entre parenthèses correspond au mois de déclaration.



Source : Acooss-Urssaf

Les demandes de délais* des entreprises mensualisées (plus de 9 salariés) augmentent de 1,8 % sur 3 mois après un recul de 8,2 % en mars. Sur un an, elles progressent de 11,0 %. Toutefois, en dépit des fortes fluctuations mensuelles, les demandes de délais semblent se stabiliser depuis novembre 2011. Le montant moyen des délais, également erratique, reste relativement stable.

Demandses de délais* des entreprises mensualisées

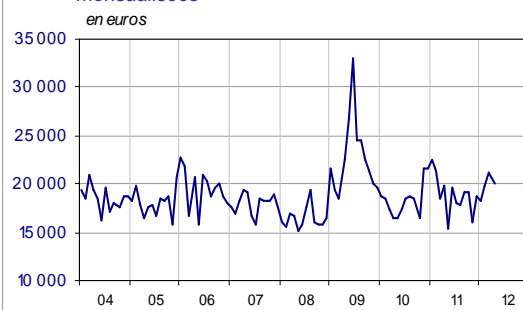


Données CVS à fin avril 2012	Niveau	Evolution sur 3 mois	Evolution sur un an
Nombre de demandes de délais	4 332	+ 1,8 %	+ 11,0 %

* Il s'agit de flux mensuels des demandes enregistrées au cours du mois, indépendamment des périodes de référence. Hors demandes irrecevables (dossier incomplet ...), le taux de délais accordés est de l'ordre de 80 %.

La durée médiane des délais accordés, peu variable dans le temps, est quant à elle d'environ 2,5 mois.

Montant moyen des délais accordés aux entreprises mensualisées



Données CVS à fin avril 2012	Niveau	Evolution sur 3 mois	Evolution sur un an
Montant moyen des délais accordés	20 017	+ 10,0 %	+ 0,6 %

Source : Acooss-Urssaf

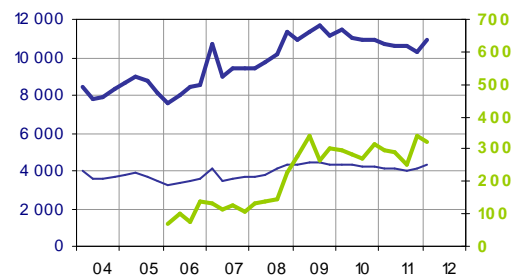
Le nombre de procédures collectives* de l'ensemble du secteur privé tend à augmenter au premier trimestre 2012. En effet, les redressements et les liquidations judiciaires progressent respectivement de +3,5 % et +1,3 % sur un an. Les procédures de sauvegarde enregistrent également une hausse : + 7,4 % sur un an.

Nombre de redressements judiciaires, de liquidations judiciaires et de procédures de sauvegarde

Données CVS ** 1er trimestre 2011	Niveau	Evolution sur 3 mois	Evolution sur un an
Redressements judiciaires (échelle gauche)	4 278	+ 5,2 %	+ 3,5 %
Liquidations judiciaires (échelle gauche)	10 865	+ 5,3 %	+ 1,3 %
Sauvegardes (échelle droite)	321	ns **	+ 7,4 %

* L'Urssaf n'est à l'origine de ces procédures que dans moins d'un cas sur trois.

** Compte tenu du faible recul, les données sont brutes pour les sauvegardes. L'analyse en glissement annuel doit donc être privilégiée.



Source : Acooss-Urssaf

Pour approfondir...

Emploi et masse salariale
Déclarations d'embauche
Heures supplémentaires

Résultats du 4ème trimestre 2011 : Acooss Stat n°1 47 (8 mars 2012)
Résultats du 1er trimestre 2012 : Acooss Stat n°149 (20 avril 2012)
Résultats du 1er trimestre 2011 : Acooss Stat n°150 (24 mai 2011)

A paraître

12 juin 2012
1^{ère} quinzaine de juin
20 juin 2012

Acooss Stat sur l'emploi et les salaires au 1er trimestre 2012
Bilans sur l'emploi et les salaires en 2011
Baromètre économique à fin mai 2012

Le champ du secteur concurrentiel

Le champ couvre l'ensemble des entreprises employées du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), **la santé non marchande**. Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Cette dernière est présente notamment dans le domaine des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers, pour lesquels la couverture des Urssaf n'est donc pas totale.

Le champ couvre la France entière (Métropole et Dom), sauf pour les indicateurs d'impayés (Métropole).

Les déclarations d'embauche

Les formalités obligatoires liées à l'embauche doivent être effectuées sur la déclaration unique d'embauche (DUE), remplie par l'employeur et adressée à l'Urssaf dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail.

Parmi les 20,7 millions de DUE adressées en 2011 à l'Urssaf, 65 % l'ont été par Internet, 20 % sur support papier, et 15 % par d'autres procédures dématérialisées. Les valeurs manquantes portant sur les types de contrats (12 %) et les durées de CDD (14 %) sont estimées à partir des distributions de DUE par secteur d'activité (NACE732) de l'établissement.

En outre, des estimations des déclarations retardataires sont également faites (environ 16 % pour le dernier mois et 1 % pour le mois précédent). **Les résultats présentés ici sont donc provisoires, notamment pour les trois derniers mois.**

Les indicateurs présentés concernent les embauches en CDI ou en CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours. Ils sont corrigés des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO). Les coefficients saisonniers sont estimés sur les années 2000 à 2011.

Les bordereaux de cotisation

Les Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations (BRC) sont remplis par les établissements employeurs du régime général exerçant leur activité en France (Métropole et Dom) qui déclarent aux Urssaf leurs cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que leurs effectifs salariés. Cette **déclaration est mensuelle si l'effectif de l'entreprise est au moins égal à 10 salariés** et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil (sauf demande de mensualisation par l'entreprise, ou recours aux dispositifs simplifiés TESE ou CEA).

La base Séquoia centralise depuis janvier 1997 ces déclarations et comporte environ **650 000 comptes mensuels et 1 300 000 comptes trimestriels actifs** (plus du double en comptabilisant les comptes actifs au moins une fois depuis 1997). Elle est alimentée par des extractions mensuelles. L'extraction qui a lieu deux mois après la fin d'un

trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % de l'emploi). Les bordereaux arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimés dans un premier temps par l'Acoss à partir des informations des périodes précédentes, puis cette estimation est affinée ultérieurement. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier mois et comprennent de légères révisions sur l'historique**, essentiellement sur le mois précédent. Les données sont également désaisonnalisées pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Ces désaisonnalisations peuvent également conduire à des révisions des périodes antérieures. Les coefficients saisonniers trimestriels sont revus une fois par an. La dernière révision a été réalisée dans le cadre de la publication portant sur les résultats du quatrième trimestre.

L'emploi et la masse salariale

L'assiette salariale totale ou assiette déplafonnée désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée (CSG) » sur les revenus d'activité, qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation. Les indemnités de chômage partiel constituent quant à elles des revenus de remplacement uniquement soumis à la CSG et la CRDS ; elles sont donc comprises dans l'assiette CSG sur les revenus de remplacement.

L'effectif salarié est un effectif en fin de mois ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif réel en fin de mois diffère d'autres notions d'emploi calculées en ETP, ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. **Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acoss.**

Les données d'emploi de la branche du recouvrement sont communiquées à l'Insee et, sur le champ de l'assurance chômage, à l'Unedic et Pôle emploi, pour l'élaboration de leurs statistiques propres.

Les heures supplémentaires

Les entreprises employeuses ayant recours à des heures supplémentaires doivent en faire la déclaration aux Urssaf dans leurs BRC pour bénéficier des exonérations liées à la loi TEPA. Les heures supplémentaires comptabilisées dans la paye d'un mois peuvent concerner soit le mois en question, soit le mois précédent si les informations nécessaires à leur facturation ne sont disponibles qu'après la paye.

Les données des deux derniers mois sur les heures supplémentaires sont provisoires et intègrent une estimation des futures déclarations retardataires qui peut être fragile pour les plus

petites entreprises. Les révisions sur les périodes précédentes sont intégrées mais demeurent la plupart du temps faibles. Toutefois, chaque année, les établissements remplissent un **tableau récapitulatif (TR)** permettant de réviser les informations erronées ou incomplètes relatives à l'année écoulée. Ces déclarations rectificatives parviennent aux Urssaf durant le 1er semestre et conduisent à une révision à la hausse (non modélisable) des données de l'année passée.

En outre, en l'absence de recul sur ces séries, les données ne peuvent être corrigées ni des variations saisonnières ni des jours ouvrables.

Les taux d'impayés

Les taux d'impayés présentés ici sont calculés **sur le champ de la Métropole** comme le **rapport entre les cotisations restant à recouvrer** (somme des cotisations dues par les entreprises – sommes des cotisations effectivement recouvrées par les Urssaf) **et le montant des cotisations dues.**

Le taux d'impayés « fin de mois » est calculé comme le rapport entre le montant des cotisations restant à recouvrer exigibles au mois M, vue à la fin du mois M et le montant des cotisations dues exigibles au mois M, vues également à la fin du mois M. Cet indicateur, disponible très tôt, permet d'obtenir une information précoce sur le recouvrement. Néanmoins, un reliquat d'anomalies dans les déclarations subsiste en fin de mois, ce qui conduit à de légères fluctuations additionnelles.

Les taux d'impayés « à échéance + 30 jours » et « 90 jours » sont calculés de manière analogue, mais avec des reculs respectifs de 30 et 90 jours après l'échéance. Leurs séries sont donc plus lisses.

Les délais de paiement

En cas de difficultés de paiement, les entreprises peuvent demander aux Urssaf de leur accorder un délai pour s'acquitter de leurs cotisations. La réglementation détermine si ces demandes sont recevables, et dans l'affirmative, permet à l'Urssaf, en fonction de la situation de l'entreprise, de décider de l'accord du délai.

Les demandes et les accords de délais font l'objet d'un suivi dans le système d'information de la branche du recouvrement.

Le montant moyen des délais accordés est calculé comme le montant global des cotisations dues sur lequel portent les demandes de délais divisé par le nombre de demandes de délais.

La durée médiane des délais accordés est calculée en nombre de mois.

Les procédures collectives

Les procédures collectives sont dénombrées par trimestre et par entreprise. L'Urssaf n'est à l'origine de ces procédures que dans moins d'un cas sur trois.

Les Indicateurs présentés

L'évolution sur 3 mois désigne pour les séries mensuelles le rapport M / M-3 et pour les séries trimestrielles le rapport T / T-1. L'évolution sur un an désigne pour les séries mensuelles le rapport M/M-12 et pour les séries trimestrielles le rapport T / T-4.